



Dettes familiales

Par cvh

Bonjour et d'avance merci de votre aide.

Voilà mon problème, il y a environ 10 ans j'étais mineur et pas du tout autonome financièrement. Ayant besoin d'un portable ma sœur à accepter de régler mon forfait de téléphone (forfait prélevé sur son compte). Cela a duré environ 2 ans. Ensuite j'ai travaillé et repris réglé mon forfait sur mon compte. A l'époque tout était clair, elle m'a aidé pendant 2 ans et après je me suis débrouillé. On avait plus reparlé de sa depuis 10 ans environ. A ce jour, nous sommes brouillés et elle me réclame le remboursement de ce qu'elle à payé soit d'après elle 2000 ?. Je ne souhaite pas lui régler juridiquement je risque quelque choses? Peut-elle aller en justice et gagner ?

Par antoni123

Ca serait dommage d'aller en justice pour ça, surtout que c'est ta sœur. Si le forfait est à son nom et que c'est prélevé sur son compte à mon sens tu ne risques rien. Mais bon pour être sûr jte conseille de voir un avocat si tu souhaite vraiment régler sa devant la justice
www.avocat-lemercier.com
J'espère que s'arrangera pour toi ;)

Par cvh

Je suis bien d'accord mais à ce jour elle me menace d'aller en justice et j'aimerais assurer mes arrières. Pour ma part, je ne souhaite pas payer car cela n'était pas les termes de notre accord à l'époque et de plus 10 ans après faut pas poser.